ACADÉMIE DE NANTES
Liberté
Égalité
Fraternité

COMPTE RENDU

COMITÉ DE PILOTAGE ACADÉMIQUE ES & ST

Vendredi 03 décembre 2021 de 9h30-12h30

Rectorat de Nantes – Site Houssinière - Bâtiment H2 - Salle 18

Présents :	
Adjoint au Délégué académique à la formation initiale et continue (DAFPIC)	M. VALLIER Pascal
Chargé de formation CARSAT Pays de la Loire	Mme ROBIN Claire
Inspecteurs Coordonnateurs du dispositif - Rectorat de Nantes	Mme BERNARD, M. LE GAL
DAFPEN	Mme PERROCHEAU
CNFETP (Centre National de Formation de l'Enseignement Technique Privé)	M.DUBE
Correspondante pédagogique et formatrice du privé	Mme OILLIC
Inspection pédagogique – Rectorat	Mme BOURGOUIN (doyenne) Mme SALLETTE MM AUBRIOT, RADIGOIS
INRS	M. HACHET
Infirmière conseillère du recteur	Mme FEUTRY
Enseignants Formateurs	Mmes COURSON, LOIRAT, TEMPLIER, GARNIER (*tuilage PRAP IBC MC LOIRAT)*
DDF	Mme GUERIF, M. POIRIER
Excusés :	
Région Pays de la Loire	Mme GUIBERT
DAFPEN	M. GAUDEUL
Ingénieur conseil CARSAT Pays de la Loire	M. MATTENET
INRS	Mme BALANDRAUX
Représentante de la mission de contrôle pédagogique à l'apprentissage -MCPA	Mme LENGRONNE
Représentante des chefs d'établissements privés UNETP	M.LEANDRE
Inspectrice Santé sécurité au travail	Mme HUHARDEAUX
Enseignants Formateurs	Mme FOUDRAT (*tuilage Mme COURSON),* M. PIQUET
Inspection pédagogique – Rectorat	Mme BLUTEAU-DAVY (doyenne), M. DZIUBANOWSKI, Mme IZAAC, M. MARGUIER, Mme CROSNIER

Pascal VALLIER, adjoint au DAFPIC, ouvre la séance en :

- Rappelant que les jeunes de 18 à 24 ans sont soumis, plus que d'autres, aux risques d'accidents du travail et affirme l'importance accordée par l'Éducation Nationale et le rectorat de Nantes à l'enseignement de la santé et sécurité au travail et ce, dès la formation initiale. Inculquer une culture de prévention des risques professionnels et développer des compétences sont des enjeux qui reposent sur des valeurs sociétales et qui favorisent la formation du citoyen et du professionnel en devenir.
- Rappelant l'existence de la convention régionale signée en 2001 entre la CARSAT, le Rectorat, la Région et l'UNETP[1] ainsi que l'octroi d'une subvention de 30 000€ soulignant l'engagement de la CARSAT pour cette cause. Cette somme est destinée à la réalisation d'actions parmi lesquelles se situent majoritairement des projets dont le nombre est d'ailleurs en nette progression.

[1] Union nationale de l'enseignement technique privé

- Remerciant pour leur engagement tous les acteurs impliqués dans les actions de formation : formateurs, Directeurs délégués à la formation professionnelle et technologique (DDF), inspecteurs, ainsi que les inspecteurs en charge du pilotage académique
- Précisant qu'aujourd'hui, il s'agit de faire vivre les projets et de veiller au maintien d'un vivier de formateurs afin que plus d'élèves soient sensibilisés et formés. L'INRS est un partenaire important pour nous aider à maintenir des formations de qualité en direction des enseignants et ainsi des jeunes.
- Précisant que le nombre d'abandons de formateurs est inférieur à celui des années précédentes. Ceci est à mettre au crédit :
    - d'une part, de l'implication des DDF pour l'identification des besoins de formation des enseignants
    - et d'autre part, de la campagne de communication réalisée sur proposition du COPIL de décembre 2019. Celle-ci a donné lieu à la création d'un site internet développé et maintenu par Madame Templier ainsi qu'à la réalisation d'affiches, de flyers et de vidéos. Cette opération a nécessité la mise en place d'un groupe de travail pour l'écriture du cahier des charges, un groupe de pilotage du projet et l'intervention des étudiants du LGT St Félix-La Salle de Nantes accompagnés de leurs professeurs et du prestataire ICI.

Madame ROBIN de la CARSAT des Pays de la Loire précise que :

- Le nombre de personnes engagées sur le terrain représente un relais puissant pour porter le message de prévention. Elle rappelle l'importance de la formation à la prévention des risques auprès des jeunes et son impact sur le risque d'accident du travail. D'ailleurs les interventions de la CARSAT en entreprises trouvent une écoute positive chez ceux qui ont été sensibilisés à ce sujet dès la formation initiale.
- Les modules auxquels elle a participé, tant dans le secteur public que privé, lui permettent de reconnaître que le dispositif appliqué dans l'académie est bien rôdé et pertinent. Il s'appuie sur un système hybride qui associe une formation à distance grâce à l'outil magistère et une action sur le terrain et offre ainsi une formation complète et concrète, très appréciée des stagiaires.
- La CARSAT renouvelle son soutien d'autant plus que la prévention des risques professionnels est au cœur des préoccupations politiques comme en témoignent deux indicateurs :
    - Le premier concerne le rapport sur les maladies mentales rédigé par Monsieur LAFORCADE, parlementaire, dans lequel il porte une attention particulière aux risques psychosociaux.
    - Le second correspond au passeport prévention qui figure dans la loi du 3 août 2021. Il recense les certifications acquises à la fois dans l'Éducation nationale et en entreprise, ce qui marque la volonté de rendre cette démarche continue et permanente. Dans la perspective d'un allongement de la carrière professionnelle, il convient de glisser d'une approche curative qui repose sur le financement de la réparation des dommages liés au travail vers une action préventive en vue de préserver la santé et de maintenir la capacité au travail.

Monsieur HACHET de l'INRS a rejoint Madame BALADRAUX en tant que chargé de projets dans le but de promouvoir l'enseignement de la santé et sécurité au travail auprès des jeunes en formation professionnelle. Ancien formateur auprès des préventeurs, des acteurs du Service santé au travail et des ingénieurs conseillers de la CARSAT, il découvre le public de l'Éducation nationale et des formations initiales proposées ainsi que des actions menées dans les différentes académies afin de répondre aux questions et de devenir force de proposition.

Madame BERNARD et Monsieur LE GAL, inspecteurs qui pilotent en commun le module Enseigner la santé et sécurité au travail (ES&ST) et coordonnent les projets « Bien-être au travail », remercient les équipes de formateurs pour l'aide apportée dans la gestion des dossiers.
Monsieur LE GAL se fait le porte-parole des inspecteurs de l'Éducation Nationale et remercie la DAFPEN ainsi que la secrétaire des IEN pour leur implication et leur réactivité à répondre aux demandes tardives de modifications des convocations.
Madame BERNARD, en propos introductifs, aborde le besoin de maintenir le vivier des personnes-ressources. Du fait de la crise sanitaire, le nombre d'enseignants et d'élèves formés est en légère diminution. L'obligation de formation évolue selon la rénovation des diplômes et il revient aux IEN de motiver les enseignants pour que les apprentissages dans le domaine de la santé et sécurité au travail soient effectifs. La lutte contre les désistements des enseignants

convoqués passe, selon les dispositifs, par une communication de qualité et une remobilisation constante des professeurs.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITÉ DE PILOTAGE DU 3 DÉCEMBRE 2020

Le compte rendu du comité de pilotage du 3 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

2. BILAN DES ACTIONS ES&ST PAR DISPOSITIF POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2020/21

2.1. ENSEIGNER LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL (ES&ST)

Intervention de Madame LOIRAT

- 71 enseignants sur les 100 inscrits ont achevé la formation, ce qui représente une amélioration malgré le contexte difficile.
  La session de rattrapage en visio-conférence a permis de raccrocher certains qui n'avaient pas assisté à la première journée de formation. Une adaptation constante a été nécessaire pour respecter les différents protocoles.
  Madame LOIRAT remercie Monsieur LE GAL d'avoir répondu favorablement aux différentes stratégies suggérées comme par exemple celle d'organiser, en établissements scolaires, les journées initialement prévues en entreprises. Plusieurs de ces journées ont été reportées en début d'année scolaire. Les personnels dont le poste de travail a été analysé ont apprécié les propositions d'amélioration des conditions de travail. Même si la présentation du projet pédagogique ne s'est pas déroulée, les attestations de formation ont été délivrées afin d'offrir la possibilité de postuler à une autre formation en lien avec la Santé et sécurité au travail et d'assurer ainsi la continuité du parcours de formation.
- Avec cette promotion 2021, 1288 enseignants disposent de l'attestation de formation ES&ST et 783 ont entrepris une autre formation pour répondre aux besoins des référentiels. 100 places sont ouvertes cette année.

Interventions de Madame OILLIC et Monsieur DUBE

- Dans l'enseignement privé, l'architecture de la formation est différente avec un module 1 consacré aux notions de prévention et un module 2 axé sur les compétences pédagogiques. 19 stagiaires, qui se destinent à devenir formateur, ont bénéficié de cette formation. Pour cette année, deux sessions de 12 places sont prévues concernant le module 1.

2.2. SAUVETAGE-SECOURISME DU TRAVAIL (SST)

Intervention de Madame COURSON

- En dépit des contraintes sanitaires, le nombre prévu de formations a été respecté. La différence de résultat tient à la nature des formations et au nombre d'enseignants formés.
  - Deux sessions de Maintien de l'actualisation des compétences (MAC) de formateurs SST ont été annulées pour dégager les moyens de finaliser la formation de formateurs SST à cause de l'application de la demi-jauge.
  - Deux formations de base au SST ont été assurées au lieu d'une de façon à assurer un nombre suffisant d'enseignants éligibles à la formation de formateurs.
  - La communication précoce et régulière avec les formateurs a permis de limiter au maximum les absences lors des journées de regroupement. Malgré tout, certains formateurs attendent de recevoir leur convocation pour communiquer leur désir d'être radiés.
  - Au total, l'académie compte 259 formateurs SST actifs qui exercent dans le public.
- L'équipe « ressources » connait quelques changements avec :
  - Le départ de Madame BOYER en congé de fin de carrière
  - L'arrivée de Nathalie RIBOT, formatrice de formateurs. Elle a participé en septembre, tout comme les autres membres de l'équipe, au MAC de formateurs de formateurs.
  - L'arrivée de Germain GUILMEAU. Avant de pouvoir assurer des formations auprès des formateurs, il devra suivre une semaine de formation sur le site INRS de Nancy.

Tous deux participeront, en doublon, à un MAC de formateurs avant d'assurer seuls des formations.
- Aline FOUDRAT remplira, à la rentrée prochaine, les missions de Madame COURSON en fin de carrière professionnelle. Elle devra donc intégrer le dispositif ES&ST.

- Le nombre d'élèves formés au secourisme a diminué ; d'une part, certains établissements ont préféré suspendre les sessions du fait du protocole sanitaire, d'autre part, le SST a disparu du nouveau programme de PSE en Bac pro.
- Il est important que l'offre de formation soit reconduite pour assurer le vivier des candidats potentiels pour devenir formateurs, palier au départ de formateurs et maintenir opérationnels les formateurs actifs. Monsieur RADIGOIS explique que le déroulement de la formation SST gagnerait à mieux intégrer le contexte professionnel, les situations réelles de travail. Le ministère de l'Éducation nationale, en association avec l'INRS, travaille actuellement sur un vade-mecum pour rechercher des pistes qui favoriseraient l'organisation de la formation des jeunes en Bac pro.

Interventions de Madame OILLIC et Monsieur DUBE

- Dans l'enseignement privé, la formation SST de base est assurée en interne. Seules des formations de formateurs et des sessions de Maintien et actualisation des compétences (MAC) de formateurs sont organisées. Avec six nouveaux formateurs, c'est deux fois moins que les prévisions. Parmi les 178 formateurs SST, 32 ont été recyclés.

2.3. PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE (PRAP)

2.3.1. PRAP IBC

Intervention de Madame LOIRAT

- Trois formations **« acteur PRAP »** ont pu se réaliser sur les quatre prévues initialement et elles ont été suivies par 26 stagiaires.
- Sur les vingt places proposées pour la **formation de formateurs PRAP IBC**, quatorze ont été occupées, ce qui permet tout juste de couvrir les départs. Au total, l'académie de Nantes compte 160 formateurs PRAP IBC, nombre insuffisant pour répondre aux besoins des établissements.

  Deux MAC PRAP IBC ont été annulés et un a été reporté, ce qui explique que 50 formateurs ont été recyclés sur les 70 prévus. Le maintien du vivier de formateurs est une préoccupation qui ne doit pas être portée uniquement par les DDF mais plutôt par les chefs d'établissement en soutien aux DDF.
- Le nombre d'élèves formés dans le public est en légère hausse malgré la crise sanitaire. Le livret de suivi de la formation acteur PRAP trace les différentes compétences acquises et les formateurs qui les ont délivrées. Il est important que ce parcours aboutisse à la certification qui pourra figurer sur le passeport prévention. Le livret figure dans le manuel du formateur PRAP élaboré par l'INRS, une version qui met en parallèle les compétences des référentiels a été élaborée au niveau académique pour guider les formateurs.
- Il reste à déplorer que de nombreux formateurs ne mettent pas en place des formations auprès des élèves, ce qui explique le **total relativement faible de certificats délivrés** (seulement 1000 pour l'ensemble des élèves). A ceci s'ajoute le piratage d'OGELI responsable de la perte de données.
  Sensibiliser à l'importance de cet apprentissage tous ceux qui doivent appréhender l'organisation du poste de travail dans leur enseignement serait utile. La CARSAT propose à l'INRS de s'associer afin de créer, sur leur site, une campagne qui relayerait la valeur accordée par les entreprises à ce certificat et l'intérêt qu'il représente sur un curriculum vitae.

Interventions de Madame OILLIC et Monsieur DUBE

- Dans l'enseignement privé, le report de la formation s'est heurté à des indisponibilités et seuls 4 enseignants ont bénéficié de la formation de formateurs alors que 12 places étaient offertes. Le maintien du vivier de formateurs est là encore compromis.
- Le nombre d'élèves formés dans le privé est également en légère hausse.

2.3.2. PRAP 2S

Intervention de Madame BERNARD du fait de l'absence de Madame GUIBERT

- Face à la faible disponibilité des enseignants (trois sur cinq) pour suivre la formation acteurs « PRAP 2 S », mainte fois reportée, celle-ci aura finalement lieu en février 2022. D'une durée de deux jours, elle fait suite à une première session également de deux jours et elle est animée par Carole GUIBERT.
  Le contenu de la formation va évoluer et prendra en compte les techniques d'accompagnement à la mobilité. Ces informations seront diffusées lors du séminaire des formateurs de formateurs PRAP 2S qui aura lieu en 2022 et pourront être ainsi transmises lors de la formation de base et du MAC PRAP 2 S planifiés en mars.
- Le nombre de jeunes formés dans le public se maintient voire augmente.

Interventions de Madame OILLIC et Monsieur DUBE

- Dans le privé, six enseignants ont été formés sur les douze prévus. Vingt places sont engagées cette année. Quant à la formation des jeunes, la situation reflète les difficultés rencontrées concernant l'effectif des formateurs. En effet, l'absence de formations de base organisées au niveau académique, faute de financement, complique l'accès à la formation de formateurs, d'où une perte d'experts. La CARSAT, qui organise ce genre de formation dans les entreprises, peut intervenir pour apporter son appui en répondant à une demande pédagogique et en intervenant, au niveau national, sur les modalités de formation et les freins auxquels sont confrontés les enseignants.

2.4. PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS AU MONTAGE, DÉMONTAGE DES ECHAFAUDAGES DE PIED

Intervention de Monsieur AUBRIOT

- Aucune formation n'a été organisée. Du fait d'une formation massive des professeurs du public, le temps est venu au recyclage qui dure une journée. Il se fera à distance pour limiter l'absence des enseignants. Ainsi, à partir du 14 décembre 2021, une vidéo va être créée en collaboration avec CANOPE du Maine-et-Loire.
- La légère diminution du nombre des jeunes formés sur l'année s'explique en partie par la situation sanitaire. Ce constat n'aura pas d'incidence pour l'examen. En effet, en dehors des classes de terminale, cette formation peut facilement se reporter d'une année sur l'autre dans la mesure où elle est répartie sur deux ou trois années scolaires.
- Chaque département est doté d'un plateau technique. Plusieurs établissements ont fait appel au dispositif régional PAREO pour bénéficier de leur propre équipement afin de limiter les frais générés par le transport pour se rendre sur le lieu pourvu du matériel. Les établissements tels que Saumur et Saint-Nazaire qui accueillent des formations du bâtiment ont été équipés en 2021, ce qui permet une formation moins ponctuelle, mieux intégrée à la progression pédagogique.
- Une subvention va être demandée pour assurer la formation de formateurs de formateurs afin de pallier le départ de deux d'entre eux. Les formations sont prêtes à être dispensées durant cette année scolaire.

Situation dans le privé :
Un problème de formateur explique qu'aucune formation n'a eu lieu, par conséquent, les dix places proposées sont toujours vacantes pour cette année.

2.5. CONDUITE EN SÉCURITE D'ENGINS DE CHANTIER (CACES)

Intervention de Monsieur LE GAL

- Aucune formation ne s'est déroulée sur l'année scolaire 2020/2021. Cinq enseignants ont acquis, à la rentrée 2021, les compétences relatives à la conduite conducteurs d'engins de chantier.
- En suspens depuis plusieurs années, cette situation a obligé à procéder à l'identification des formateurs (58 au total) selon leur spécialisation et la révision du contenu de formation sur toutes les différentes

catégories : engins de chantier, chariots automoteurs de manutention et appareils de levage comme les nacelles élévatrices. Il n'a pas été possible aux professeurs, nouvellement formés en début d'année 2021, de mettre en place des formations. Par contre, dix places sont ouvertes cette année scolaire auxquelles s'ajoutent des formations de proximité.

- Monsieur LE GAL constate que la formation CACES R486 qui permet de délivrer l'autorisation de conduire des équipements de travail servant au levage comme les nacelles est à la fois attendue dans le milieu professionnel et très demandée des chefs d'établissement. Or, elle n'est pas reconnue par l'INRS. Il regrette que la distinction entre le CACES R 489 et R 486 ne soit pas prévue sur OGELI et il se demande si une évolution est envisageable.
- Il aborde ensuite des questions concernant les classes mixtes comprenant des jeunes en formation initiale et des apprentis et précise qu'ils peuvent tous être inscrits sur OGELI contrairement aux apprentis du CFA qui sont enregistrés sur FORPREV. De ce fait, les formateurs de l'EN peuvent former les apprentis mais ils ne peuvent pas valider ceux du CFA public.
- Aucune réponse n'a été apportée concernant les formations destinées aux formateurs qui interviennent en CFA. Afin d'optimiser le temps de présence des stagiaires pour le concentrer sur la conduite, une modification de la formation propose de transférer la partie théorique en distanciel grâce à un travail sur magistère.

2.6. PRÉVENTION DES RISQUES BIOLOGIQUES, DES RISQUES CHIMIQUES

Intervention de Madame BERNARD en l'absence de Mesdames CROSNIER et SERVEAU

- La formation est encadrée par deux formatrices : Madame GUINEBRETIERE secondée par Madame MOREAU. Seize places ont été proposées et sont reconduites cette année. Une réflexion est engagée pour concevoir un parcours hybride en s'appuyant sur l'outil magistère.
- Cette formation n'existe pas dans le privé.

2.7. PRÉVENTION DES RISQUES ÉLECTRIQUES – HABILITATIONS

Intervention de Monsieur RADIGOIS

- Le module est piloté par Monsieur RADIGOIS pour la voie professionnelle et Madame ISAAC pour la voie technologique. Il s'adresse aux enseignants et aux élèves de CAP, Bac pro, BTS et à ceux qui suivent un cursus de la voie technologique, ce qui représente un effectif très important.
- L'organisation, sous forme de formations de proximité est laissée à l'initiative des chefs d'établissement et l'animation est assurée par des formateurs de formateurs académiques. Le bilan est compliqué à dresser dans la mesure où la base de données OGELI n'a pas été systématiquement complétée. De plus, si tous les enseignants sont en capacité de former les apprenants, seuls les formateurs peuvent les valider. Dans certains établissements, en l'absence de ces derniers, les élèves ne sont alors pas enregistrés sur OGELI, d'où la nécessité de disposer d'un formateur par établissement. Cette mesure oblige la mise en place, par les établissements, de formations de proximité de quatre jours en direction des professeurs d'enseignement professionnel volontaires. Pour ce faire, une demande doit être déposée à la DAFPEN. Elle nécessite en amont de trouver les animateurs pédagogiques. Du fait que l'organisation de ce module ne relève pas du dispositif académique, la ligne concernant ce risque peut être supprimée du courrier d'appel à candidatures adressé en juin et septembre aux chefs d'établissement.
- L'adaptation du contenu dispensé s'orienterait vers l'abandon de l'actualisation des connaissances réglementaires relatives aux normes pour se concentrer sur l'aspect technique de la prévention du risque électrique.
- Le pilotage de cette spécialité est d'autant plus compliqué que le renouvellement des instructeurs est à prévoir, à commencer par le formateur de formateurs de formateurs. Quant aux formateurs de formateurs, les candidatures sont rares étant donné la durée du stage (sept jours) et la réticence des proviseurs à autoriser cette absence. Reste, pour finir, la recherche du financement.

- Sur « Etincelle », les modules de formation à l'aide de la réalité virtuelle sont conçus mais ils ne sont pas encore parus, CANOPE désirant publié un éditorial. Ils seront gratuits et accessibles via la plateforme.

2.8. AUTORISATION D'INTERVENTION À PROXIMITÉ DES RÉSEAUX (AIPR)

Intervention de Monsieur AUBRIOT
Ce module propose une formation à distance encadrée par une équipe de professeurs qui accompagne ensuite ceux qui ont suivi la formation.
Deux sessions ont été proposées, une première, rassemblant cinquante personnes, a permis de vérifier le bon déroulement du dispositif. Cette formation est apparue depuis la rénovation des diplômes et les compétences développées doivent être acquises par l'ensemble des professeurs, du CAP au BTS, de deux spécialités professionnelles : le gros œuvre et le second œuvre. Or, les enseignants de ce dernier secteur ne se sentent pas directement concernés et certains décrochent.
La troisième campagne de formation ne sera pas lancée avant que la deuxième, prévue pour cette année, soit terminée. L'OPPBTP dispose de la même plateforme sur son site. Celle-ci est ouverte aux enseignants des CFA publics et privés ainsi qu'à ceux des lycées privés. Elle permet d'accéder à des ressources destinées à la formation des jeunes.

3. Point d'étape et perspectives

3.1. DIFFUSION DES OUTILS TUTOPREV'

- Madame ROBIN présente le déploiement des formations liées à l'emploi des Tutoprév' pédagogiques. Concernant le secteur **d'aide à la personne à domicile et en établissement**, la première journée, basée sur une formation théorique, a eu lieu en 2019 et a rassemblé environ une trentaine d'enseignants. La seconde journée, faute de pouvoir accéder à un EHPAD en raison des risques liés au COVID, s'est déroulée au lycée Simone Veil, en plénière, autour de 24 personnes.
- En raison de la publication, au début du second semestre 2022, du **Tutoprév' pédagogique hôtellerie-restauration**, deux jours de formation pour une petite trentaine de participants soit une cinquantaine de journées stagiaires sont à planifier à la rentrée 2022, l'impératif étant que la formation soit achevée en fin d'année civile 2022.
- Le module concernant **la logistique** a déjà été expérimenté durant l'année scolaire en 2018/2019. Depuis, le Tutoprév' a changé mais de façon peu significative. Il reste à définir, de façon concertée, la stratégie quant au choix du public ciblé sachant que la liste, des personnes déjà convoquées, est connue de la DAFPEN.

3.2. PROJETS ES&ST « BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL, À VOUS DE JOUER »

Cette action ne concerne que les projets présentés par le secteur public.

Six actions proposées en 2020 ont dû être reconduites en 2021 pour une subvention totale de 14 000€.
Le lycée Aristide Briand de Saint-Nazaire a annulé son projet. Trois établissements ont su valoriser leur action en envoyant un compte rendu :

Etablissement concerné	Montant réglé	Subvention accordée
L. ARISTIDE BRIAND ST NAZAIRE		700
L. BROSSAUD BLANCHO ST NAZAIRE	996	1 000
LPO MOQUET RENOIR CHATEAUBRIANT	4 600	4 600
LP MICHELET NANTES	2 972	3 000
LP VALERE MATHE SABLES D OLONNE	4 000	4 000
LPO RENAUDEAU CHOLET	700	700
	13 268	14 000

- Le lycée **Guy Moquet de Châteaubriant** a pu réaliser l'achat d'un verticalisateur et de trois lits médicalisés pour la filière Bac pro ASSP.
- Le lycée **Valère Mathé des Sables d'Olonne** a réalisé l'équipement ergonomique de postes de bureautique pour la section Bac pro Accueil.
- Le lycée **Michelet de Nantes** s'est fait livrer chariots, diables, plateformes mobiles pour afin de prévenir les risques encourus dans le BTP. Une vidéo a été mise en ligne sur le site de l'établissement.

Les moyens pédagogiques pour rendre compte de l'implication des jeunes autour de ces projets (reportage photos, vidéos) figurent sur **le site académique ES&ST,** ce qui permet à la fois de rendre compte du travail réalisé et d'inspirer d'autres équipes.
Il serait intéressant qu'ils puissent figurer sur celui des établissements concernés pour mettre en valeur à la fois le travail réalisé et les partenaires impliqués. Cependant, e-lyco ne supporte pas des dossiers lourds sur la page d'accueil, ce qui suppose d'y faire figurer uniquement un lien qui renverrait vers un site d'hébergement. Les IEN sont invités, lors de leurs déplacements dans les établissements, à valoriser les projets menés à bien et à promouvoir ce genre d'initiatives possibles grâce à la CARSAT.

L'enveloppe allouée pour 2021 s'est élevée à 15 407 €. Elle concerne 8 projets.

Etablissement concerné	Montant réglé	Subvention accordée
LPO CHEVROLLIER	annulé	311
C LE PETIT VERSAILLES	2 290	2 290
LP HENRI DUNANT	383	385
LPO NELSON MANDELA	890	890
LPO MONGE LA CHAUVINIERE	-	2 855
LPO GUY MOQUET	6 990	6 990
LP LES SAVARIERES	1 322	1 322
LP VALERE MATHE		364
	11 875	15 407

Deux établissements ont demandé le report de leur projet sur 2022. Il s'agit des lycées Monge - La Chauvinière de Nantes et Valère Mathé des Sables d'Olonne. Ce dernier propose un travail intitulé « Bien-être et être bien au travail » composé d'actions autour de la gestion du stress et des émotions. Un partenariat avec l'IREPS reste à mettre en œuvre.

Ce report est accordé par la CARSAT au titre exceptionnel de la situation sanitaire. Il est toutefois nécessaire d'avoir une vision précise des fonds engagés de façon à permettre, à Madame ROBIN, qui suit le dossier, de renseigner la somme exacte.
De son côté, le DAFPIC est en attente du versement de la subvention 30 000 €.

Des équipes de certains établissements sont très actives comme en témoignent les projets suivants :

- Le **Lycée Henri Dunant d'Angers** s'est engagé, avec des classes de seconde, à la sensibilisation sur les risques professionnels en s'appuyant sur l'intervention de responsables sécurité de l'entreprise Saint-Gobain et la création d'un panneau informatif sur le matériel de premiers secours.
- Le **lycée des Savarières de Saint-Sébastien-sur-Loire** a acheté des gilets de sécurité et réalisé des « totems » de prévention pour mettre en place une signalétique claire et univoque relative aux risques rencontrés dans les ateliers.
- L'équipe SBSSA du **lycée Guy Moquet de Châteaubriant** a orienté cette fois son travail sur le bien-être de chacun dans la classe en vue de favoriser les apprentissages. Divers équipements (vélos, poufs, ballons) ont été acquis pour concevoir une classe flexible.
- Le **lycée Mandela de Nantes** a mené une réflexion, avec une classe de Bac pro gestion-administration sur les moyens de prévention de la sédentarité au poste de travail en apportant des équipements qui favorisent une activité dynamique et en travaillant à des éveils musculaires avec le professeur d'EPS. Des vidéos sur le sujet ont été réalisées.

Une subvention de 18 000 € pour 2022 :
18 projets ont été présentés pour un montant global estimé à 75 000 €.
La lecture des dossiers déposés amène à dresser le constat qui fera l'objet de **points de vigilance** dans la prochaine campagne de communication. Plusieurs aspects devront être développés :

- La partie pédagogique et pluridisciplinaire devra être renforcée notamment dans le cadre des projets concourant à la présentation des chefs-d'œuvre.
- Le lien concernant la démarche d'analyse des risques avec les situations de travail vécues en entreprise lors des PFMP.
- L'implication des élèves à la valorisation des projets et la communication en interne et externe.
- Le budget prévisionnel devra prévoir un cofinancement provenant de l'établissement lui-même et/ou de ses partenaires.

En accord avec la CARSAT, tous ces critères seront mentionnés dans le courrier adressé l'an prochain en direction des enseignants via les chefs d'établissement.

Dans le privé : deux projets en lien avec l'ES&ST vont bénéficier d'un financement dans le cadre de la convention nationale CNAM, CRAMIF, INRS, FORMIRIS et UNETP.
Ils sont en cours de réalisation. Le premier est porté par le **lycée Saint Aubin La Salle en Anjou**. Une équipe composée de quelques professeurs d'enseignement général et professionnel et une soixantaine d'élèves s'organisent autour d'ateliers consacrés à la prévention du risque électrique.
Le second de **Saint Joseph La Salle en Sarthe** est plus conséquent et regroupe dix enseignants avec l'infirmière et des intervenants extérieurs (médecins du travail, kinésiologues, ergothérapeutes). 256 élèves et 10 apprentis du CAP au Bac pro sont impliqués. Il s'applique à la préparation biomécanique au poste de travail.

3.3. PRÉSENTATION DE L'ESPACE ACADÉMIQUE ES&ST : esst.ac-nantes.fr

Madame TEMPLIER, webmestre de l'espace, assistée de Madame BERNARD et Monsieur LE GAL s'est appliquée à rendre le site académique plus lisible et convivial.

Il présente et renseigne de façon bien structurée les différentes formations du dispositif ES&ST et répond ainsi aux questions de ceux qui aimeraient s'engager dans une formation ou action.
Il héberge notamment certains projets présentés dans le cadre de l'opération « Bien-être au travail » et l'objectif est d'arriver à déposer les vidéos conçues par les équipes qui ont concouru.
Tous les référents de formation sont invités à proposer des documents qui viendront enrichir les ressources de façon à utiliser cette plateforme comme outil de communication.
Il reste à développer les pages consacrées aux risques spécifiques.

3.4. CAMPAGNE DE COMMUNICATION ES&ST - esst.ac-nantes.fr

Elle se compose d'affiches et de flyers qui figurent sur le site académique et qui ont été diffusés dans les établissements publics et les SEGPA. L'offre de service a été faite à URADEF.

Deux vidéos ont été réalisées par des élèves de BTS. Ces moyens ont été déployés pour informer et donner envie à de nouveaux enseignants de se tourner vers les formations ES&ST. L'information devrait être visible dans les établissements.

- Combien de temps et comment ?
- Incidence sur les accidents
- Les suites à donner : projet bien être au travail, autres formations
- Comment s'inscrire ?

- Que vous a apporté la formation ?
- Qu'est ce qui a été le plus intéressant pour vous ?
- La formation a-t-elle eu un impact sur vos élèves ?

3.5. UTILISATION DE LA SUBVENTION CARSAT

La subvention de 30 000 € accordée pour l'année civile 2021 a été utilisée comme suit :

- Un peu plus de la moitié pour les projets de l'opération « Bien-être au travail » ;
- 3130 € pour l'acquisition de matériels et fournitures avec, par exemple, l'achat de portables pour les formateurs, d'équipements de protection contre le COVID afin de respecter les recommandations sanitaires ;
- 3181 € pour couvrir les frais de déplacement ;
- 4326 € pour la conception des outils de communication ;
- 3511 € pour la formation.

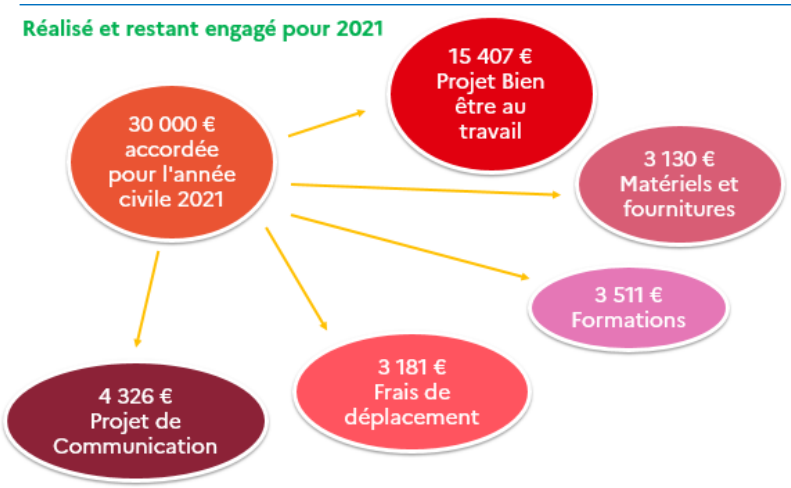

4. QUESTIONS DIVERSES

Le sujet concernant le site OGELI et son dysfonctionnement du fait du piratage ayant été abordé, aucune autre question diverse n'est soulevée.

La séance est levée à 12 h 10.